

Chemin des Écoliers

VAL D'ARCOMIE - SAINT-JUST



Durée : 2h30

Longueur : 7 km

Balisage : jaune+

▼883 m ▲980 m

Dénivelé : + 230 m

Assez facile

Lors du départ pour l'école, on aperçoit la grande bâtisse du domaine d'Estrémiaac. Les murs de cette maison connaissent beaucoup d'histoires : des faits de résistance, celle des voyageurs en partance pour le Languedoc et le récit des écoliers qui descendent sur les pentes enneigées de la vallée de l'Arcomie avec leur cartable en guise de luge.

Sur le parcours, les pauses buissonnières sont matérialisées par un piquet en granite. Il comporte un chiffre romain correspondant à un thème développé dans le descriptif ci-après.



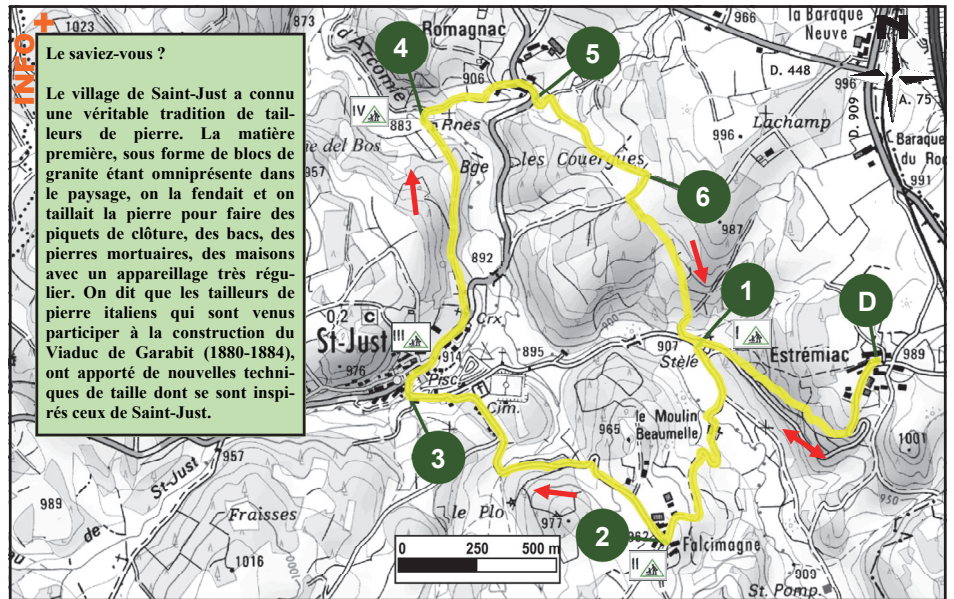
Topo-guide de référence :
Les Chemins des écoliers entre
Margeride et Truyère
Bureau de Tourisme de la Margeride
www.pays-saint-flour.fr

Aménagements et entretien du circuit :
Saint-Flour Communauté
www.saint-flour-communauté.fr

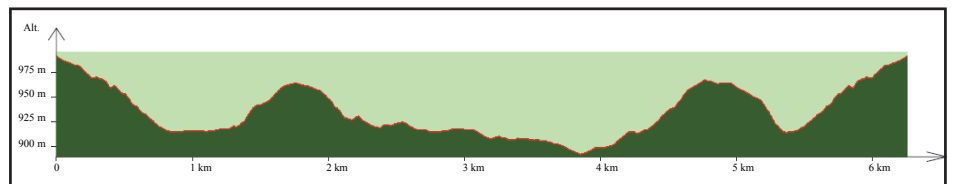
Credit photo CD15 BBT - BTMT

Vous souhaitez noter et/ou signaler
un problème sur cet itinéraire :
www.rando.cantal.fr

Fiche Rando PDIPR 15
Edition 2018 - Tous droits réservés



CRAIG - SCAN 25 © IGN 2009 - Licence n°2009 - CISE217-250 - Reproduction interdite



D Départ du domaine d'Estrémiaac, prendre la route sur 400 mètres. Prendre un chemin sur la droite qui descend dans un bois de pins.

1 Après avoir retrouvé la route, au croisement de la stèle, partir sur la gauche, passer au moulin de Beaumelle, puis continuer, en direction du village de Falcimagne.

2 Prendre à droite, continuer la route en laissant le chemin à droite puis la route à gauche.

3 Traverser le bourg de Saint-Just, puis à la sortie du village, prendre un chemin qui suit le ruisseau de l'Arcomie.

4 Traverser le ruisseau, prendre le chemin à droite, continuer tout droit jusqu'au hameau de Romagnac. Emprunter la D 448 sur la droite pendant 50 mètres.

5 Tourner à gauche sur le chemin sablonneux qui monte puis rester à droite sur 500 mètres.

6 A l'intersection, prendre à droite sur 100 mètres puis à gauche. Le chemin en bordure de pré redescend jusqu'au croisement de la stèle. Reprendre la route de départ à gauche puis le chemin en direction du village d'Estrémiaac.

Les pauses buissonnières :

D - Du village d'Estrémiaac, le départ pour l'école pouvait se faire devant le domaine. Cette imposante bâtisse,

aujourd'hui propriété de la commune de Saint-Just, est remarquable par son architecture : appareillage très régulier, encadrement de la porte d'entrée très travaillé avec plusieurs éléments de décor, des colonnettes, un aigle impérial, deux serpents, des motifs végétaux, une date -1863- et le nom du propriétaire : BERTRAND, deux rampes ou montades pour accéder aux deux grandes... Ce domaine avait des dépendances que l'on peut apercevoir : la maison du fermier à laquelle est accolé un four à pain, une loge à cochons, un jardin de l'autre côté de la route.

Borne 1 - En descendant un chemin bordé de framboisiers qui traverse un petit bois d'épicéas, on débouche sur une route qui mène au croisement où est implanté un monument du souvenir. Cette stèle rappelle des événements tragiques qui se sont déroulés à Saint-Just le 22 juin 1944. Un convoi de maquisards blessés, transportés dans des chars à bœufs, s'est replié, grâce à l'aide de gens du pays, face à l'attaque de colonnes allemandes, jusqu'à Saint-Just. Dans ce village, des blessés ainsi que des médecins et infirmières qui les accompagnaient ont été sauvagement assassinés.

Borne 2 - Les enfants de Falcimagne allaient à l'école du bourg de Saint-Just. Ils pouvaient se retrouver près de la croix et des abreuvoirs en granite puis franchir les rases des prés, entre deux bosquets de pins sylvestres. Les rases sont des rigoles pratiquées à l'aide d'un faïssou, un taille-prés, pour drainer ou irriguer les parcelles. L'entretien des rases était très important pour la crois-

sance de l'herbe destinée aux troupeaux de vaches.

Borne 3 - Lorsque l'on arrive dans le bourg, on débouche devant l'ancienne école qui abrite aujourd'hui la Mairie. Le bâtiment comporte un fronton percé d'un œil de bœuf, ainsi qu'une plaque et une cloche qui attestent de la destination première du bâtiment. Près de l'église qui domine le bourg, a été plantée une des plus belles croix du Cantal. Ce monument (fin XVe - début XVIe siècle) ne comporte pas moins de douze personnages sculptés dans le basalte et figure la naissance et la mort du Christ. On peut notamment observer sur le fût le donateur de la croix, en prière.

Borne 4 - Le petit chemin qui longe la rivière de l'Arcomie était parfois emprunté par les enfants de Romagnac. Ils passaient, près d'un pont en pierre, devant deux moulins destinés à mouler les grains de seigle pour en faire de la farine. Cette farine permettait la préparation du pain que l'on pouvait cuire dans le four du village de Romagnac. Pour faire chauffer le four, on utilisait du genêt à balais qui est très abondant sur les sols de granite de la Margeride.



Quelques rappels:

Le balisage des itinéraires de petite randonnée :

Il est matérialisé à la peinture.

■ un trait indique la continuité du tracé,

┌ Tourner à droite,

└ Tourner à gauche,

X une croix, c'est la mauvaise direction.

Les itinéraires de petite randonnée de moins de 2 h de marche hors pauses sont balisés en bleu ■

Les itinéraires de petite randonnée de 2h de marche à moins de 4h de marche hors pauses sont balisés en jaune ■

Les itinéraires de petite randonnée de 4h de marche à 7h de marche hors pauses sont balisés en vert ■

Le balisage peinture peut être renforcé par de la signalétique directionnelle lorsque le terrain l'impose.



Le dénivelé positif:

C'est la somme des montées de l'itinéraire. Exprimé en mètres, il renseigne sur l'intensité de l'effort à fournir. 100 mètres de dénivelé positif à pied revient à réaliser environ 1 km sur un terrain plat. Pour un bon marcheur il faut environ 1h pour gravir une montée de 400 mètres.

En moyenne montagne, la progression d'un marcheur est d'environ 3,5 km/h.

Terre de randonnées par excellence, avec des sites prestigieux ou secrets, le Cantal vous convie à partager les bonheurs rares qu'offre un environnement préservé dans sa richesse et son authenticité.

Néanmoins, ce pays réserve ses nombreux charmes à ceux qui l'abordent avec respect et lucidité, qui savent allier plaisir et sécurité et tendre la main aux hommes qui, tous les jours, façonnent par leur travail ces paysages d'une exigeante beauté.

Pour « prendre son pied » sur les chemins de balade, il faut aussi savoir où le poser... Voici quelques règles simples de « savoir-randonner » qui vous permettront de savourer sans souci, une balade inoubliable :

- se renseigner sur la météo ainsi que sur l'itinéraire,
- emporter le nécessaire du randonneur prévoyant (chaussures de rando, sac à dos, crème solaire, pique-nique, bidon d'eau, fiche rando, topo-guide, carte IGN à jour),
- éviter de partir seul et indiquer à son entourage le parcours choisi,
- ne pas quitter les sentiers balisés,
- ne pas randonner accompagné d'un chien dans les zones d'estives,
- ne pas s'approcher des troupeaux ou caresser une vache,
- refermer les clôtures à la traversée des pâturages,
- ne pas déposer d'ordures ou tout autre objet indésirable,
- ne pas fumer ou faire du feu,
- ne pas camper,
- ne cueillir aucune plante,
- en cas d'orage, quitter rapidement les sommets et les lignes de crête. Chercher un abri en évitant absolument les arbres isolés et les rochers qui attirent la foudre,
- En cas d'accident justifiant un secours, rejoindre au plus vite la route ou les habitations proches et téléphoner au 17 ou 18, en précisant au mieux la localisation et la gravité de l'accident.

Dans tous les cas, ne sous-estimez pas la moyenne montagne, dite « montagne à vaches », ni les vaches elles-mêmes... Adaptez votre comportement à vos capacités personnelles, à l'état naturel des lieux et aux dangers prévisibles sur des chemins de randonnée. En suivant ces quelques conseils, fondés sur le simple bon sens et le respect d'autrui, vous randonnerez dans les meilleures conditions de sécurité. Vous éviterez, en outre, que votre responsabilité soit engagée dans d'éventuels dommages ou accidents ou que les propriétaires et les agriculteurs refusent légitimement le passage à ceux qui vous suivront. Un « contre-pied » dont pâtiraient tous les randonneurs.

La météo dans le Cantal:

www.meteofrance.com
Tel : 08 99 71 02 15

Numéros d'urgence:

15 S.A.M.U
17 police
18 pompiers
112 numéro d'urgence européen

L'aménagement et l'entretien de cet itinéraire comme la rédaction de cette publication ont été réalisés par la communauté de communes Saint-Flour Communauté. Aussi, le Conseil départemental du Cantal ne saurait être tenu responsable d'un quelconque défaut d'entretien sur le terrain ou d'erreurs concernant le descriptif de l'itinéraire.